

---

Pour recevoir personnellement UCV-info, s'abonner [ici](#).



---

## Tour des districts

Comme chaque année, l'UCV va à la rencontre des communes à l'occasion de sa traditionnelle visite des districts, qui **débutera le 27 août**. Nous nous rendrons ainsi dans chaque district afin de vous présenter l'association, les thèmes et enjeux politiques du moment, et procéder au renouvellement de nos organes. En effet, au début de chaque législature, le Conseil, le Groupe Bourgs & Villages et le Comité exécutif de l'UCV renouvellent leurs représentants dans les districts. Pour les communes ne s'étant pas encore manifestées, rendez-vous sur le site internet de l'UCV : [ucv.ch/ucv/visites-des-districts](https://ucv.ch/ucv/visites-des-districts).

---

## Début de législature : l'UCV accompagne les nouveaux·elles élu·es !

Dans le Canton de Vaud, plus de 40% des Syndic·ques qui entrent en fonction ce 1er juillet 2021 n'exerçaient pas cette fonction lors de la législature 2016-2021. Formations, outils et conseils jouent dès lors un rôle important pour toutes ces personnes ainsi que pour tous·toutes les nouveaux·elles élu·es municipaux·ales. L'Union des Communes vaudoises (UCV) leur propose ainsi cinq grands axes d'accompagnement durant cette législature, afin de leur apporter conseils, formations et expertises dans les différentes politiques publiques communales.

### Mentorat entre élu·es

Que l'expérience des un·es bénéficie aux autres ! Tel est le crédo de ce programme d'accompagnement, inédit dans le Canton de Vaud. Que ce soit un·e Municipal·e fraîchement élu·e qui a besoin d'appui pour s'intégrer dans son nouvel environnement ou le besoin d'un regard externe lors d'une prise de décision importante au sein de la Municipalité, ce programme vise à répondre à des situations auxquelles sont souvent confrontés les exécutifs communaux. Ce mentorat permet ainsi d'avoir un soutien ponctuel et d'étendre son réseau au sein des élu·es municipaux. Plus d'informations sur [ucv.ch/mentorat](https://ucv.ch/mentorat).

### Pas moins de 25 formations, certifiées eduQua, et des tutoriels vidéos

Ving-cinq formations, dispensées par des expert·es, sont actuellement proposées aux élu·es, cadres et employé·es des communes pour maîtriser chaque domaine de la gestion communale : finances, communication, ressources humaines, aménagement du territoire, etc. Le Centre de formation est par ailleurs certifié eduQua. La formation « Les bases du pilotage communal » s'adresse tout particulièrement aux nouveaux·elles élu·es et rencontre déjà un franc succès ; de nouvelles dates sont proposées. Descriptions, dates et inscriptions aux formations : [ucv.ch/formations](https://ucv.ch/formations).

En plus de ces formations en présentiel, l'UCV met à disposition, sur son site internet, des tutoriels vidéos de formation dans le domaine de la gestion communale. Les sujets proposés complètent ceux abordés dans les formations et présentent le sujet de manière plus synthétique : [ucv.ch/formations/tutoriels-de-formation](https://ucv.ch/formations/tutoriels-de-formation).

### **Des séances d'information sur des thèmes précis**

Les séances d'information proposées par l'UCV, d'une durée de 2 heures environ, sont organisées sur des thématiques en lien avec les communes vaudoises et animées par des spécialistes des questions traitées. Ces séances sont destinées aux membres des exécutifs communaux, mais également au personnel de l'administration communale, ainsi qu'aux membres des conseils. Une séance sur le plafond d'endettement est prévue le 2 septembre prochain et une autre, sur le thème de la péréquation, aura lieu le 11 novembre 2021. Plus d'informations et inscriptions sur [ucv.ch/seances-ateliers](https://ucv.ch/seances-ateliers).

### **Des outils techniques variés**

Plus de 2000 exemplaires du manuel d'introduction à la gestion financière communale, rédigé par M. Gianni Saitta, Directeur de l'UCV jusque juin 2021, ont été distribués aux communes vaudoises depuis son lancement. Cet ouvrage, devenu une référence en la matière et conçu à la fois pour des novices en la matière et des connaisseurs qui souhaitent approfondir leurs acquis, traite tous les concepts nécessaires pour comprendre et évaluer la santé financière d'une commune. Il permet notamment aux nouveaux·elles élu·es de se familiariser avec le pilotage communal : [ucv.ch/manuel](https://ucv.ch/manuel).

Autre outil fortement utile aux communes, l'outil AFEP. Développé sur Excel et gratuit, il permet d'analyser facilement la situation financière d'une commune sur la base des résumés des comptes des 5 dernières années. Il est aussi doté d'une partie d'évaluation prospective permettant de faire des simulations financières : [ucv.ch/afep](https://ucv.ch/afep).

### **Des conseils juridiques, financiers et en aménagement du territoire**

L'UCV met à disposition des communes plusieurs spécialistes pour apporter une aide à la décision dans les domaines financiers, juridiques et de l'aménagement du territoire. Ces conseils sont gratuits pour les membres de l'UCV. Plus de détails sur [ucv.ch/conseils](https://ucv.ch/conseils).

Outre cette large palette d'outils, de formations et de conseils proposés par l'UCV, notre association propose aux communes de se tenir informées de l'actualité communale via le magazine trimestriel de l'UCV, *Point CommUNE!*, l'UCV-info, la page LinkedIn et l'application mobile de l'UCV.

---

### **Découvrez les résultats de notre sondage en lien avec l'aménagement du territoire**

Le 24 mars dernier, l'UCV proposait au personnel des services techniques et aux membres des municipalités vaudoises en charge de l'aménagement du territoire de répondre à un questionnaire afin de connaître plus précisément l'état d'avancement de leur commune dans la révision des planifications communales. Retrouvez les [résultats](#) et le [rapport](#) du sondage, sur le [site internet de l'UCV](#).

### ACTUALITES

---

### **Organisez une action de ramassage des déchets dans votre commune !**

L'UCV invite les communes vaudoises à participer à Coup de balai, une action cantonale de ramassage des déchets dans les espaces publics coordonnée par la COSEDEC. L'événement se déroulera sur dix

jours : du 10 au 18 septembre 2021. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 27 août. Informations complémentaires et inscriptions : [balai.ch](http://balai.ch).

 **FORMATIONS****Prochaines formations 2021**

- **Préparation du budget 2022** - 1<sup>er</sup> octobre 2021 à La Tour-de-Peilz
- **Rôles et responsabilités dans les communes** – 7 octobre et 4 novembre à Jongny (formation sur 2 jours)
- **Contrôle interne** – 15 octobre à Jongny

Détails et inscriptions aux formations sur [www.ucv.ch/formations](http://www.ucv.ch/formations).

**Séances d'information : plafond d'endettement et péréquation**

L'UCV propose deux nouvelles séances d'information. La première aura lieu le 2 septembre prochain et traitera du plafond d'endettement. Une séance des plus utiles puisque, en début de législature communale, les communes vaudoises doivent déterminer leur plafond d'endettement jusqu'en 2026. La deuxième séance se tiendra le 11 novembre et concernera la péréquation financière. Les deux séances auront lieu de 19h à 21h, à Savigny, et sont gratuites pour toutes les communes membres de l'UCV mais sur inscription.

Plafond d'endettement : tout ce qu'il faut savoir

Soirée animée par M. Gianni Saitta, Directeur de l'UCV.

En ce début de législature communale, les communes vaudoises doivent déterminer leur plafond d'endettement (et celui de cautionnement) jusqu'en 2026. Ce plafond est la limite maximale au-delà de laquelle la commune ne peut s'engager sans demander une autorisation au Conseil d'État. Afin de mieux en comprendre les enjeux et mécanismes techniques, l'UCV vous propose cette séance d'information.

Pour investir dans des infrastructures nécessaires à la population, les communes peuvent avoir recours à l'emprunt. Le financement des investissements est ainsi disponible lorsqu'il est nécessaire. En contrepartie, la commune doit être en mesure de rembourser ses emprunts, au plus tard, à la fin de la durée de vie des investissements réalisés. Afin de s'en assurer, elle mettra en place une politique d'amortissement comptable, qu'il est possible de considérer comme une « épargne forcée ». Avant d'investir, la commune doit toutefois veiller à ce que le niveau de sa dette ne dépasse pas sa capacité économique d'endettement, à savoir la limite en CHF qu'elle est en mesure de supporter financièrement en termes d'endettement. Cela afin de ne pas léguer une dette aux générations futures ou être en situation de surendettement. Cette capacité économique d'endettement dépend des moyens financiers à disposition que la commune peut et/ou souhaite engager.

S'il existe plusieurs mécanismes de frein à l'endettement, le système des communes vaudoises consiste à déterminer un niveau maximum d'endettement appelé plafond d'endettement. Fixé pour la durée de la législature, ce plafond est une limite politique, déterminée en CHF, au-delà de laquelle la commune

ne peut s'engager sans demander une autorisation au Conseil d'État. En principe, le plafond d'endettement devrait correspondre à la capacité économique d'endettement.

Quelles sont les différences entre plafond d'endettement et capacité d'endettement ? Que doit-on prendre en compte pour fixer son plafond d'endettement ? Quelle est la différence entre plafond d'endettement et de cautionnement ? Quels sont les déterminants de la gestion de la dette communale ? Les réponses à ces questions lors de cette séance d'information.

#### La péréquation financière de A à Z

Soirée animée par M. Gianni Saitta, Directeur de l'UCV.

Le système péréquatif vaudois est un mécanisme de solidarité entre les communes, permettant de redistribuer des ressources financières (péréquation directe) et financer la participation à la cohésion sociale (facture sociale). Les transferts financiers entre communes, mais aussi entre communes et l'Etat, dépassent CHF 1.5 mrd par année. Ce système a donc des impacts budgétaires importants pour toutes les communes vaudoises. Pour mieux comprendre comment il fonctionne et comment sont calculées les participations communales, l'UCV vous propose de participer à cette séance d'information.

Quels sont les éléments pris en compte dans le calcul péréquatif ? Comment est répartie la participation communale à la cohésion sociale ? Sur quelle base les communes sont-elles comparées ? Quels sont les déterminants communaux qui font varier le solde net péréquatif ? Qu'est-ce que les dépenses thématiques et à quoi servent-elles ?

Destinée aux élu·es et au personnel communal, cette séance d'information abordera également les enjeux des récentes négociations sur le sujet et les perspectives à venir.

Détails et inscriptions sur [ucv.ch/formations/seances-et-ateliers](https://ucv.ch/formations/seances-et-ateliers).

## CONSULTATIONS

---

### **Avant-projet de Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnp)**

Délai de réponse : 27 septembre 2021

Explications et documents : [ucv.ch/consultations](https://ucv.ch/consultations).

---

### **Avant-projets sur l'enseignement privé et la reconnaissance des diplômes de fin d'études**

Délai de réponse : 1<sup>er</sup> septembre 2021

Explications et documents : [ucv.ch/consultations](https://ucv.ch/consultations).

---